



## Auto-école à Vitré pour la conduite accompagnée

Cette méthode de conduite est aussi appelée Apprentissage Anticipé de la Conduite (AAC).

### Pour mieux prévenir les accidents

Les statistiques d'accidents révèlent que les jeunes de 18 à 25 ans sont très impliqués dans les accidents mortels de la circulation routière.

parmi les différentes causes décelées, l'inexpérience de la conduite apparaît comme un facteur déterminant.

### Une formation innovante

En suivant cette formation de la conduite accompagnée avec l'[auto école Besneux de Vitré](#), vous ne vous préparez pas seulement à subir les épreuves du [permis de conduire](#). Mais vous apprendrez à apprendre également avec votre enseignant les comportements qui vous permettront de mieux prévoir les situations à risques.

Dès votre inscription, il vous sera remis par votre établissement d'enseignement de la conduite un **livret d'apprentissage**. Vous y trouverez les différentes étapes de votre formation et ce sera à vous de le remplir.

### La conduite accompagnée en 2 phases

#### 1ère PHASE :

- Choisir un établissement d'enseignement de la conduite agréé pour l'apprentissage anticipé : Auto école Besneux Vitré votre établissement agréé AAC.
- Dès 15 ans, vous pouvez commencer à apprendre à conduire.
- Votre moniteur vous fera passer une évaluation d'une durée de 6 minutes afin de déterminer la durée de la formation initiale qui ne pourra être inférieure à 20 heures.

- Cette formation de la conduite accompagnée doit vous permettre d'atteindre un niveau au moins équivalent à celui du **permis de conduire**.
- Attention, avant de pouvoir passer à la seconde phase qu'est la **conduite accompagnée**, vous devrez réussir l'Epreuve théorique générale appelé le code.
- Enfin, lorsque votre enseignant jugera que vous maîtrisez suffisamment le véhicule et l'environnement, il vous délivrera votre **attestation de fin de formation initiale après le rendez-vous préalable**.

### **2ème PHASE :**

**L'élève doit participer à ce rendez-vous préalable d'une durée minimum de deux heures**, avec au moins un accompagnateur, organisé au début de la phase de conduite accompagnée sous la forme d'une séquence de conduite sur le véhicule de l'établissement.

Au cours de ce rendez-vous, l'accompagnateur assis à l'arrière du véhicule bénéficie des conseils de l'enseignant. Lors de ce rendez-vous, un guide comportant les informations utiles pour un déroulement efficace de la conduite accompagnée est remis à l'accompagnateur.

L'accompagnateur doit être titulaire, depuis au moins cinq ans sans interruption, du permis de conduire correspondant à la catégorie du véhicule utilisée. L'âge de 28 ans n'est plus la référence.

## **Quelques règles à respecter**

- La période de conduite accompagnée est comprise entre 1 an et 3 ans, elle permet au jeune d'effectuer au moins 3000 km en compagnie d'une personne adulte, elle même titulaire du permis de conduire.
- Un suivi pédagogique est assuré par l'**auto-école Besneux Vitré** au cours de **deux rendez-vous obligatoires de 3 heures**.
- La présentation à l'épreuve pratique.
- Après un an de période de conduite accompagnée, il est possible de se présenter à l'examen dès l'âge de 17 ans et 6 mois. En cas de réussite, l'auto-école Besneux Vitré délivre une attestation de fin de conduite accompagnée. Cette attestation doit être remise à l'assureur.

## **L'importance des rendez-vous pédagogiques**

Ils permettent à l'enseignante ou à l'enseignant de l'**Auto école Besneux** :

- De mesurer les progrès de l'élève, en évaluant les comportements issus de la conduite accompagnée.
- De corriger certaines erreurs, ou de traiter certaines insuffisances.
- D'améliorer les connaissances afin de développer des attitudes positives par des discussions débats autour de grands thèmes de Sécurité Routière.

Pour atteindre les objectifs fixés par ces rendez-vous, il est nécessaire de rappeler que la présence d'au moins un des accompagnateurs est obligatoire.

## Réglément intérieur

Les élèves inscrits à l'auto école Besneux Vitré pour un apprentissage de la conduite doivent s'engager à respecter les règles suivantes :

- Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les locaux.
- Les téléphones portables doivent être éteints.
- Merci de ne pas écrire sur les tables ou sur tous supports non prévus à cet effet (mur,...).
- Utiliser les poubelles mises à disposition pour jeter vos déchets.
- Respecter le matériel mis à disposition.
- Avoir un comportement respectueux envers les autres stagiaires.
- Avoir une tenue vestimentaire correcte et appropriée.

**AUTO ECOLE BESNEUX VITRE  
30 Avenue D'Helmstedt  
35500 VITRE  
pour plus d'information contactez-nous  
au 02 99 75 24 08 ou par mail sur le site  
[www.auto-ecole-besneux.fr](http://www.auto-ecole-besneux.fr)**